



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2311 681

Le 21 décembre 2023

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant une opération policière à Cacouna

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 29 novembre 2023, visant à obtenir les coûts liés à l'opération policière qui s'est déroulée du 11 au 12 octobre 2023, dans la municipalité de Cacouna.

Nous vous transmettons ci-dessous, en conformité avec la Loi sur l'accès, un tableau faisant état des renseignements visés, soit les dépenses que la Sûreté du Québec est en mesure d'associer à ladite opération policière.

Coûts liés à l'opération policière qui s'est déroulée dans la municipalité de Cacouna (en date du 14 décembre 2023)	
Sommaire des dépenses	Dépenses
Rémunération	84 036 \$*
Fonctionnement	2 632 \$
Total	86 668 \$

* Ce montant exclut les salaires en temps régulier qui, à la Sûreté du Québec, ne sont pas comptabilisés par opération.

Source : Direction des ressources financières et matérielles, Sûreté du Québec

Mise à jour : 2023-12-14

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels